

CHAPITRE 1

ÉCRITURE ÉPIGRAPHIQUE, SOCIÉTÉ ET POUVOIR

Emilie MINEO

À partir du XII^e siècle, et de manière accrue aux XIII^e et XIV^e siècles, l'Europe occidentale connaît une intensification et une diversification des formes de l'écrit. Cet essor n'est pas cantonné à la production de livres et de documents d'archives mais concerne également les écrits qui se déploient sur les parements des édifices religieux et civils et sur toutes sortes d'objets sous la forme d'inscriptions.

Contrairement à l'idée que l'on peut se faire en raison de la surreprésentation du matériau lapidaire, ces dernières ne s'identifient pas qu'aux textes gravés sur un support dur et durable. D'ailleurs, par leur étymologie, les termes « épigraphie », découlant du verbe grec *epigraphēin*, et « inscription », dérivé du latin *inscriptio*, renvoient tous deux à l'action d'« écrire sur (ou dans) » sans détermination précise du matériau ou objet auquel elle s'applique. Au sens propre, l'épigraphie désigne la discipline qui étudie les inscriptions. Il est conseillé d'éviter l'emploi du terme vieilli « épigraphe » comme synonyme d'inscription. En effet, réalisées dans les matières et les techniques les plus variées, les inscriptions médiévales se définissent avant tout par leur fonction, à savoir par le fait d'être écrites « *en vue de communiquer quelque élément d'information au public le plus large et pour la plus longue durée* » (FAVREAU 1997).

Cette vocation publicitaire et mémorielle doit pourtant se comprendre comme une potentialité. Si la plupart des inscriptions sont conçues pour pouvoir être lues (ou du moins vues) dans un espace public, certaines ne remplissent pas ces conditions. Par exemple, les textes apposés sur les cloches, objets très fréquemment inscrits au Moyen Âge, n'étaient plus lisibles une fois celles-ci suspendues au clocher. Les caractères alphabétiques apposés sur des objets de petite taille, comme les calices liturgiques ou les agrafes et autres bijoux corporels ne s'offraient à la vue et à la lecture que lors de leur manipulation ou quand on pouvait les approcher de près, le plus souvent dans des espaces privés ou accessibles à des catégories restreintes de la population. La transmission du message véhiculé par l'inscription était dans ces cas très limitée (dans le temps et/ou dans l'espace). Pour englober cette diversité de situations, on pourra alors

retenir comme autre dénominateur commun des inscriptions le fait d'être « réalisées sur des objets ou des structures (ou des surfaces intégrées à des objets ou des structures) qui ne sont pas originellement un support d'écriture » (PETRUCCI 2010).

Par sa variété, la documentation épigraphique offre à l'historien un matériau aussi riche qu'original pour l'appréhension des pratiques médiévales de l'écrit. Issue de la même culture que celle qui a donné naissance aux écrits manuscrits sur parchemin, elle faisait pleinement partie du paysage graphique des hommes et des femmes du Moyen Âge. À ce titre, l'étude des inscriptions contribue à mieux comprendre les rapports que la société médiévale entretenait avec l'écrit. Cerner les spécificités de l'écrit épigraphique, comme les évolutions qu'il connut aux XII^e-XIV^e siècles, permet de comprendre pourquoi et dans quelles circonstances il fut choisi comme forme privilégiée de communication.

■ I – SPÉCIFICITÉS DE LA DOCUMENTATION ÉPIGRAPHIQUE

A. FORMES ET FONCTIONS DES INSCRIPTIONS

Si la fonction principale d'une inscription est la transmission large et durable d'un message, la nature de ce dernier est très variable. Une inscription peut par exemple servir à conserver le souvenir d'un défunt, en rappelant son identité, en présentant des éléments de sa biographie ou des traits de sa personnalité. Ces portraits funéraires sont en outre souvent associés à la demande de prières ou à des exhortations morales. Par l'écriture épigraphique, on peut également notifier ou commémorer des événements remarquables, pour les inscrire plus durablement dans la mémoire de la communauté qu'ils concernent. Ainsi, les inscriptions peuvent transmettre le souvenir de cérémonies religieuses (et en particulier celles de consécration d'autels ou d'églises), de travaux de construction (souvent en association aux noms des acteurs qui en ont donné l'impulsion ou qui les ont réalisés), de concessions de droits, privilèges et donations, de succès militaires, etc. En accompagnement des figurations iconographiques, les inscriptions peuvent servir à identifier les personnages et les scènes représentés, à expliquer ou infléchir le sens des images, à rappeler le nom des commanditaires et des artistes qui ont présidé à leur exécution.

Selon les circonstances et les nécessités de communication, les dispositifs épigraphiques prennent les formes et les dimensions les plus variées. Les matériaux utilisés sont le plus souvent la pierre et le métal, mais on trouve aussi des inscriptions sur verre, sur bois, en terre cuite, en os, en tissu, en émail. Leur choix, comme celui des techniques mises en œuvre pour les façonner, dépend de l'impact visuel que l'on veut donner au texte mais aussi de la capacité économique du commanditaire de l'inscription.

Malgré cette hétérogénéité fondamentale, qui dépend de variables contextuelles toujours uniques, quelques caractères communs à la documentation épigraphique sont à relever (INGRAND-VARENNE 2017). Même si certains peuvent comporter plusieurs centaines de mots, les textes épigraphiques sont en général très brefs. Cette concision est moins la conséquence d'une contrainte matérielle (surface réduite du support, d'ailleurs souvent calibrée à l'avance aux dimensions voulues) que d'un choix fonctionnel. Comme un texte court se lit plus vite et peut être retenu plus longtemps dans la mémoire, la brièveté devient un moyen expressif qui participe à l'efficacité du processus communicationnel enclenché par l'inscription. Aussi, l'emploi récurrent de formules, tout en inscrivant l'inscription dans un réseau de textes, épigraphiques et non, avec lequel il entre en résonance, participe, par son caractère répétitif, à la fixation du message dans la mémoire. Enfin, sous le profil graphique, on soulignera l'usage presque exclusif de la majuscule, qui favorise la lisibilité et ainsi – aussi avec les jeux de lettres qu'elle permet et qui accrochent l'œil et l'attention – l'ancrage mémoriel de la forme et du contenu du texte.

B. AUTEURS ET PROCÉDÉS DE RÉALISATION

L'inscription se distingue aussi d'autres productions écrites par son mode de réalisation. Son processus de fabrication se compose de différentes étapes au cours desquelles le texte passe à travers plusieurs états avant de se fixer dans la forme épigraphique définitive. Cette série d'opérations mobilise des compétences intellectuelles et techniques qui sont rarement réunies chez un seul individu. Pour cette raison, la réalisation d'une inscription requiert le plus souvent l'intervention de différents acteurs, qui sont toutefois mal connus car rarement documentés. À l'origine d'une inscription se trouve l'autorité, individuelle ou institutionnelle, émettrice du message à inscrire que l'on peut qualifier de « maître (*dominus*) de l'espace graphique » (PETRUCCI 1993) dans la mesure où elle exerce le contrôle sur le contenu et les caractéristiques formelles du produit écrit ainsi que sur l'espace destiné à l'accueillir. Ce commanditaire élabore lui-même ou confie à un tiers la composition du texte. Les auteurs de l'élaboration intellectuelle ne sont pas connus, sinon exceptionnellement, comme Brunetto Latini auquel on attribue le texte gravé en 1255 sur le Palais communal de Florence à peine terminé. À ce stade, on rédigeait probablement un brouillon qui, comme les échanges oraux dont il résultait, n'a pas laissé de traces. Faute de preuves, on ignore aussi si cette phase était suivie par l'élaboration d'un modèle à taille réduite ou d'un patron. Venait ensuite le moment de la prédisposition de la mise en page de l'inscription, qu'on appelle *ordinatio*, sur la surface du support préparée par un artisan, qui pouvait alors donner consistance épigraphique au texte.

Il est difficile d'établir si l'*ordinatio* et l'écriture dans la matière étaient confiées à des personnes différentes ou si l'artisan disposait des compétences, culturelles et techniques, nécessaires à assurer l'ensemble de ses étapes. Ce dernier cas de figure

semble très probable pour les procédés à haute technicité, comme l'orfèvrerie (dont les producteurs apparaissent d'ailleurs comme une des catégories d'artistes les plus alphabétisées), et a été démontré pour certaines inscriptions lapidaires (MINEO 2017). Pour d'autres techniques, et notamment celles où l'écriture épigraphique s'étend en deux dimensions plutôt que trois, comme la mosaïque ou la peinture, le dessin préparatoire de l'inscription a pu être préparé par un personnage lettré autre que l'artiste, lequel se limitait alors à en suivre le tracé. Les noms des artisans sont parfois révélés par leurs signatures, qui servent toutefois à revendiquer l'exécution de l'œuvre à laquelle l'inscription est associée plutôt qu'au produit épigraphique lui-même. Notable exception, l'orfèvre Henri de Cologne s'attribue en 1393 la sculpture des lettres d'une inscription à la façade de la cathédrale de Ferrare, comme l'avait fait en 1362 Gonçalo Tenreiro pour la peinture de lettres à Ferreira do Zêzere.

Cette production s'organisait probablement à chaque fois en fonction des circonstances dans des lieux différents, même si des ateliers épigraphiques professionnels ont pu exister, notamment dans des centres urbains où l'on conserve encore une documentation sérielle, comme Toulouse, Vienne dans le Dauphiné ou Aguilar del Campoo.

C. CONDITIONS DE LECTURE

Outil de communication publique, l'inscription doit répondre à un certain nombre de critères pour remplir sa mission. La transmission efficace du message est d'abord conditionnée par l'emplacement de l'inscription, qui doit mettre le texte à la portée physique de la vue des lecteurs potentiels. Pourtant, comme cela a été évoqué, certains textes n'étaient accessibles que de manière ponctuelle ou pour un public sélectionné. Même si cela peut paraître contradictoire, ces écritures, qu'on appelle « réservées » (DEBIAIS 2009) par opposition à celles « exposées » (PETRUCCI 1993) et effectivement susceptibles d'être lues de manière permanente par le plus grand nombre, témoignent du pouvoir intrinsèque accordé à l'écrit par les hommes et les femmes du Moyen Âge.

Bien que l'espace d'exposition puisse sélectionner le lectorat, la raison d'être de l'inscription reste d'être lue à un moment ou un autre. Cette lecture était particulièrement attendue pour les épitaphes, comme celle de l'évêque de Périgueux Jean d'Asside, mort en 1169, qui exhorte le passant à la déchiffrer et réciter pour lui des prières : « *toi qui lis ces lettres présentes et les médites, dis, au nom du défunt, l'Absolve Domine, ou le Deus cui proprium, ou, au moins, le Fidelium* ».

Pour être lisible, l'inscription doit aussi posséder des caractéristiques formelles (dimensions des lettres, contraste avec le fond du support), qui en favorisent le déchiffrement. Témoignage rare, le contrat pour l'exécution du monument funéraire du juriste bolonais Rolandino de Romanzi, mort en 1284, illustre ce souci en imposant aux artisans de graver l'épitaphe en « *écriture belle et lisible* (de bona litera legibili) ». En 1315,

la Commune de Reggio Emilia exigeait également que des inscriptions avec les noms de ses ennemis soient tracées en « *grandes lettres, afin qu'elles puissent être bien lues et comprises* (de litteris grossis ita quod bene possint legi et intellegi) ».

Enfin, l'intelligibilité du message repose sur la capacité des percepteurs de l'inscription à donner un sens au texte, ce qui pose question dans une société où la diffusion de la capacité à lire est limitée et inégalement répartie. Les inscriptions sont le plus souvent des textes brefs et simples et la présence de formules, par la familiarité qu'elle installe avec d'autres écrits connus, devait rendre un lecteur, même peu expert, capable, sinon de s'appropriier pleinement le contenu du texte, d'en comprendre le sens général. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que, comme tout écrit médiéval, l'inscription s'insère dans un *continuum* avec l'oral, et que la transmission du message aux membres non alphabétisés de la population pouvait aussi passer par la médiation de la parole d'un lettré.

■ II – LES TRANSFORMATIONS DES XII^e-XIV^e SIÈCLES

A. UNE EXPLOSION QUANTITATIVE DIFFICILE À MESURER

Comme l'ensemble de la production écrite, la documentation épigraphique connaît un développement considérable dans les derniers siècles du Moyen Âge. Au Portugal, par exemple, sur les 1029 inscriptions antérieures à 1422, plus de la moitié, soit 693, se concentrent aux XII^e-XIV^e siècles. En France, l'augmentation quantitative se fait remarquable à partir de 1180 et on compte au moins 15.000 inscriptions pour les XIII^e-XV^e siècles, soit plus du double, voire le triple, que la période antérieure (DEBLAIS 2009).

L'importance quantitative de cet essor à l'échelle européenne est toutefois difficile à estimer avec précision en raison de l'état d'avancement très inégal de la discipline épigraphique et des politiques d'édition de sources au sein des différentes traditions nationales. Parmi les espaces géographiques concernés par le programme, seul le Portugal possède un inventaire complet de ses inscriptions médiévales. En France, le *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, qui publie depuis 1974 les inscriptions antérieures à 1300 conservées sur le territoire national, couvre les trois quarts ouest et sud du pays (66 départements). Pour l'Italie et l'Espagne, la situation est plus éclatée car des entreprises collectives de publication n'ont vu le jour que récemment. Le *Corpus inscriptionum Hispaniae mediaevalium*, organisé par province ou communauté autonome, compte cinq volumes depuis 1997 et couvre, jusqu'à la fin du XV^e siècle, les régions de Zamora, Burgos, Salamanca, Valladolid et Guadalajara. La collection des *Inscriptiones medii aevi Italiae* n'a recensé depuis 2002 que les inscriptions jusqu'au XII^e siècle de quelques centres du Latium, de l'Ombrie ou de la Vénétie, mais il existe des catalogues pour les inscriptions de la Ligurie jusqu'au XVI^e siècle, de Florence et son territoire

jusqu'au XIII^e siècle et pour celles des églises ou musées d'autres localités, dont Bologne et Padoue (FAVREAU 1995). Aucun instrument de ce genre n'existe pour la Grande-Bretagne, à l'exception d'un inventaire des inscriptions en vieil-anglais jusqu'en 1150.

La documentation déjà disponible permet néanmoins d'observer quelques changements majeurs affectant l'écriture épigraphique durant cette période et notamment la diversification des acteurs sociaux ayant recours à ce médium ainsi que les transformations de la langue et de la forme graphique des inscriptions.

B. L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX ACTEURS

La réduction de l'alphabétisation au Haut Moyen Âge avait eu pour effet la concentration de l'écrit épigraphique aux mains de l'Église et de quelques puissants. Avant le XIII^e siècle, la documentation donne à voir essentiellement les dignitaires ecclésiastiques, et principalement les abbés et les évêques, ainsi que les princes et quelques grands seigneurs laïcs. Par la suite, reflétant le développement d'une culture urbaine et laïque, elle s'ouvre à la représentation de nouvelles figures sociales, dont elle devient le moyen d'expression, notamment dans le domaine funéraire.

C'est ainsi qu'au XIII^e siècle, bourgeois et marchands font leur apparition dans les inscriptions. Sur leurs plaques funéraires ils dévoilent, à la suite de leur nom, leur fonction ou leur métier. À Toulouse, en 1260 et en 1282, Isarn Serra et Bernard Molherat sont qualifiés chacun de « marchand ». Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, l'épithète de Pierre Marchand le dit « tisserand », et celle de Bernard de Gardouch « *flessadier* », c'est-à-dire fabricant de couvertures. À Paris, Pierre Loisel, mort en 1343, se signale comme « *cordonnier et bourgeois* » et à Arras en 1397, Lambert Coutiaus comme « *parcheminier et bon marchand* ». À côté de la bourgeoisie marchande et artisanale, on voit aussi apparaître dans les épithètes des juristes, comme Arnaud d'Escalquens à Toulouse en 1258, ou des notaires, comme les frères Barthelemy et Guillaume Eudrard à Carcassonne au début du XIV^e siècle.

Le monde universitaire, très attaché au livre manuscrit, a peu usé de l'écrit épigraphique. Dans les inscriptions funéraires, il se révèle, surtout à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle, par l'association du nom du défunt à la mention du titre universitaire. Celui de « docteur » se lit par exemple dans l'épithète Pierre de Corbeil, mort en 1222, ainsi que sur les nombreux tombeaux des docteurs de l'Université de Bologne. Les grades universitaires et la discipline sont aussi parfois détaillés. On trouve ainsi un « *bachelier en théologie* », à Égligny en 1298, un « *maître de droit canon* » à la cathédrale d'Auxerre en 1286, un « *professeur en théologie sacrée* » vers 1271 à Paris, et la mention du titre de « *professeur en droit* » pour Gilduin d'Orléans, chanoine de Notre-Dame, mort en 1284.

Ce moment voit aussi l'émergence d'autres catégories auparavant largement exclues de la représentation épigraphique. Les femmes en particulier, deviennent plus présentes depuis le XIII^e siècle, bien que toujours associées aux membres masculins de leur famille. Sur leur monument funéraire, celles de noble extraction, identifiées auparavant par le nom de leurs parents et de leur mari, le sont depuis le XIII^e siècle, principalement par celui de leur père, par effet du resserrement vertical de la parenté conduisant à l'affirmation du lignage. Les bourgeoises s'affichent le plus souvent avec leur mari, avec qui elles sont souvent inhumées.

Hors de l'épigraphie funéraire, on voit également apparaître davantage d'artistes, qui apposent leur nom sur les œuvres dont ils revendiquent l'exécution. Si la pratique existait déjà au Haut Moyen Âge, elle s'intensifie considérablement dans le XII^e siècle. Le sculpteur Nicholaus laisse sept de ces « signatures » dans l'Italie du Nord entre 1120 et 1139 et Rotbertus appose son nom sur un chapiteau de l'abbatiale de Romsey au milieu du siècle. Vers 1200 Arnau Cadell marque de son nom et son ciseau le cloître de Sant Cugat et le maître Alpais de Limoges inscrit son identité sur un ciboire orfèvré aujourd'hui au Louvre. En 1333, le peintre Simone Martini signe avec son beau-frère Lippo Memmi, *l'Annonciation* pour un autel de la cathédrale de Sienne.

C. LA MONTÉE DES LANGUES VULGAIRES ET L'AVÈNEMENT DE NOUVELLES FORMES GRAPHIQUES

Cette diversification sociale des émetteurs de messages épigraphiques s'accompagne d'un bouleversement touchant à la langue des inscriptions (FAVREAU 1997 ; INGRAND-VARENNE 2017 ; PETRUCCI 2010 ; BARROCA 2000). Comme pour d'autres productions écrites, la domination du latin décline au XIII^e siècle, par la concurrence des langues vulgaires qui accèdent progressivement à la dignité de l'écrit. S'immisçant dans le latin d'abord par les toponymes et les anthroponymes dès le X^e siècle, le vernaculaire est encore présent de manière anecdotique dans les inscriptions du XII^e siècle. En France, il progresse dans le courant du XIII^e siècle (surtout dans les inscriptions liées à des laïcs) et ne supplante le latin, avec lequel il continue de cohabiter, qu'au milieu du XIV^e siècle. Ce changement linguistique s'accompagne d'ailleurs d'un recul de la prosodie face à la prose, qui permet d'atteindre un public moins savant. En Italie, même si les premières attestations sont plus précoces qu'ailleurs (IX^e siècle), l'italien n'accède véritablement à la dignité épigraphique qu'au XIV^e siècle et continue de partager la scène avec le latin. Au Portugal, les premières attestations d'inscriptions en vernaculaire remontent aux années 1260 mais le portugais prend le pas sur le latin dès le premier quart du XIV^e siècle. En Angleterre, où la romanisation a été plus faible que dans d'autres régions d'Europe, le latin a longtemps cohabité avec l'anglo-saxon (dont on recense 158 inscriptions antérieures à 1150) avant de s'imposer, puis d'être à nouveau concurrencé, par la langue française cette fois, au XIII^e siècle.

Entre le XII^e et le XIII^e siècle, la forme graphique des inscriptions change elle aussi (DEBIAIS *et al.* 2007). La capitale, dans sa version carrée dérivée de la capitale romaine ou dans sa version plus arrondie que l'on appelle « romane » ou « onciale », évolue progressivement vers des formes plus étroites et fermées, pour répondre à une nouvelle esthétique qui affecte l'ensemble des productions écrites. Cette écriture, que l'on appelle aussi « onciale » ou bien « gothique » selon les traditions nationales de nomenclature paléographique est dominante partout en Europe à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle. Le milieu du XIV^e siècle, peut-être sous l'influence du modèle livresque, voit enfin l'apparition de la minuscule dans l'alphabet gothique, aux formes désormais brisées, des inscriptions. Elle se maintiendra jusqu'à la fin du Moyen Âge même si la capitale de dérivation romaine fera son retour à partir du XV^e siècle sous l'influence de l'humanisme.

Aux XII^e-XIV^e siècles, l'écriture épigraphique se transforme donc pour s'adapter aux changements sociaux et culturels, dont elle est à la fois la manifestation et un des vecteurs. Elle peut ainsi continuer à assurer sa fonction communicative, dont le potentiel fut exploité par diverses instances politiques pour affirmer leur pouvoir et se promouvoir.

■ III – L'INSCRIPTION COMME OUTIL DE COMMUNICATION DU POUVOIR

A. LA NOTIFICATION D'ACTES PUBLICS ET PRIVÉS PAR L'INSCRIPTION

Ancrée dans un lieu de manière permanente et se donnant à voir et à lire à un public étendu, l'écriture épigraphique est un moyen de communication particulièrement efficace. Son caractère écrit et public lui confère une autorité dont ont souvent usé les instances du pouvoir pour affirmer leur domination, véhiculer des messages politiques, donner une large publicité aux droits et privilèges accordés à leurs administrés.

Parmi les formes que put prendre cette communication, on signalera l'usage, depuis le XII^e siècle, d'amplifier les décisions prises par les autorités publiques par des inscriptions s'apparentant dans leur formulation aux documents d'archives et qu'on appelle parfois « chartes lapidaires » (FAVREAU 2005 ; TREFFORT 2008). En 1189, par exemple, un texte épigraphique à l'allure diplomatique placé sur l'église locale du côté du marché, rappelait les franchises qu'Adémar de Poitiers, comte du Valentinois, avait accordées aux habitants de Crest. En 1198, Géraud Ademar et son cousin Lambert firent installer une inscription semblable sur les remparts de Monteil (Montélimar) tout comme Adémar fils du comte de Valentinois en 1244, fit pérenniser sur l'église les franchises accordées aux habitants d'Étoile. Bien que l'inscription, contrairement aux chartes, n'ait pas à proprement parler la capacité à fonder un droit, ce type d'affichage favorise le respect